



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises

Sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises

Le mardi 10 février 2026, à 14h (GMT+1),

ont siégé à la commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par le code des assurances, notamment ses articles L. 125-1-1 et D. 125-3-1 à D. 125-3-3 et conformément aux dispositions de l'article R. 133-13 du code des relations entre le public et l'administration :

En qualité de membre de la commission :

Monsieur Thibaud COURTIOL, chef de la mission catastrophes naturelles, représentant le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, assisté de Monsieur Brahim DEBBAL et Monsieur Ivan KONARSKI ;

Monsieur Aurélien HAMEL, représentant la directrice du budget, avec le mandat du directeur général du Trésor.

En qualité de personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations :

Madame Malika BOUCHAKOUR et Monsieur Chadi HAJJI, représentant la Caisse centrale de réassurance ;

Madame Margaret HERBAUX et Monsieur Bastien COIGNON, représentant la direction générale de la prévention des risques.

Excusée :

La directrice générale des outre-mer.

*Le représentant du directeur général
de la sécurité civile et de la gestion des crises,
président de la commission interministérielle
de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle*

Thibaud COURTIOL

Commission
interministérielle du :

10/02/2026

Aléa :

CMV

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
34129-CMV-251220-1	34	Hérault	34129	Lattes	C	20/12/2025	24/12/2025	DEF	20/12/2025	24/12/2025	L'intensité anormale du phénomène n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, de l'amplitude de la houle et du niveau marin lors de l'évènement.	
34157-CMV-251219-1	34	Hérault	34157	Mèze	C	19/12/2025	24/12/2025	DEF	19/12/2025	24/12/2025	L'intensité anormale du phénomène n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, de l'amplitude de la houle et du niveau marin lors de l'évènement.	
34198-CMV-251222-1	34	Hérault	34198	Pérols	C	22/12/2025	24/12/2025	DEF	22/12/2025	24/12/2025	L'intensité anormale du phénomène n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, de l'amplitude de la houle et du niveau marin lors de l'évènement.	
34333-CMV-251222-1	34	Hérault	34333	Vic-la-Gardiole	C	22/12/2025	24/12/2025	DEF	22/12/2025	24/12/2025	L'intensité anormale du phénomène n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, de l'amplitude de la houle et du niveau marin lors de l'évènement.	
34337-CMV-251216-1	34	Hérault	34337	Villeneuve-lès-Maguelone	C	16/12/2025	24/12/2025	DEF	16/12/2025	24/12/2025	L'intensité anormale du phénomène n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, de l'amplitude de la houle et du niveau marin lors de l'évènement.	
80182-CMV-260109-1	80	Somme	80182	Cayeux-sur-Mer	C	09/01/2026	09/01/2026	FAV	09/01/2026	09/01/2026	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués de l'amplitude de la houle, des vents et de la situation météorologique lors de l'évènement.	
80533-CMV-260109-1	80	Somme	80533	Mers-les-Bains	C	09/01/2026	09/01/2026	FAV	09/01/2026	09/01/2026	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués de l'amplitude de la houle, des vents et de la situation météorologique lors de l'évènement.	
97309-CMV-251005-2	973	Guyane	97309	Remire-Montjoly	C	05/10/2025	10/10/2025	DEF	05/10/2025	10/10/2025	L'intensité anormale du phénomène n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, de l'amplitude de la houle et du niveau marin lors de l'évènement.	

Aléa :

ICB

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
06021-ICB-251115-1	06	Alpes-Maritimes	06021	Bonson	A2	15/11/2025	16/11/2025	DEF	15/11/2025	16/11/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
06065-ICB-251115-1	06	Alpes-Maritimes	06065	Gaude (La)	A2	15/11/2025	16/11/2025	DEF	15/11/2025	16/11/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
06069-ICB-251116-1	06	Alpes-Maritimes	06069	Grasse	A2	16/11/2025	16/11/2025	DEF	16/11/2025	16/11/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
06083-ICB-251115-1	06	Alpes-Maritimes	06083	Menton	A2	15/11/2025	15/11/2025	DEF	15/11/2025	15/11/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
06091-ICB-240329-1	06	Alpes-Maritimes	06091	Peille	A1	29/03/2024	31/03/2024	DEF	29/03/2024	31/03/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et le débit du cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.	
06128-ICB-241016-1/241017-1	06	Alpes-Maritimes	06128	Saint-Paul-de-Vence	A1/A1	16/10/2024	18/10/2024	FAV	16/10/2024	20/10/2024	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les caractéristiques hydrologiques de la crue.	

07066-ICB-251115-1	07	Ardèche	07066	Chomérac	A2	15/11/2025	16/11/2025	FAV	16/11/2025	16/11/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
11001-ICB-260117-1	11	Aude	11001	Aigues-Vives	A2	17/01/2026	19/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11006-ICB-260118-1	11	Aude	11006	Albas	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11012-ICB-260118-1	11	Aude	11012	Argeliers	A2	18/01/2026	25/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11014-ICB-260117-1	11	Aude	11014	Armissan	A2	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11020-ICB-260118-1/2	11	Aude	11020	Auriac	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11022-ICB-260118-1	11	Aude	11022	Azille	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11023-ICB-260118-1	11	Aude	11023	Badens	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11024-ICB-260118-1	11	Aude	11024	Bages	A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11035-ICB-260118-1	11	Aude	11035	Belvianes-et-Cavirac	A1	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11040-ICB-260117-2/1	11	Aude	11040	Bizanet	A2/A1	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11041-ICB-260117-2/1	11	Aude	11041	Bize-Minervois	A2/A1	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11042-ICB-260118-1	11	Aude	11042	Blomac	A2	18/01/2026	19/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11048-ICB-260118-1	11	Aude	11048	Boutenac	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11068-ICB-260118-2/1	11	Aude	11068	Capendu	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11071-ICB-260118-1	11	Aude	11071	Cascastel-des-Corbières	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11081-ICB-260118-1/2	11	Aude	11081	Caunes-Minervois	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11092-ICB-251215-1	11	Aude	11092	Citou	A2	15/12/2025	16/12/2025	FAV	15/12/2025	15/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
11095-ICB-260118-1	11	Aude	11095	Comigne	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11098-ICB-260118-1/2	11	Aude	11098	Conilhac-Corbières	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11106-ICB-260119-1	11	Aude	11106	Coursan	A1	19/01/2026	21/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11117-ICB-260118-1	11	Aude	11117	Davejean	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	

11124-ICB-260117-2/1	11	Aude	11124	Durban-Corbières	A2/A1	17/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11125-ICB-260117-1	11	Aude	11125	Embres-et-Castelmaure	A2	17/01/2026	24/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11129-ICB-260118-1	11	Aude	11129	Espéraza	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11132-ICB-260118-2/1	11	Aude	11132	Fabrezan	A2/A1	18/01/2026	22/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11137-ICB-260117-2/1	11	Aude	11137	Félines-Termenès	A2/A1	17/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11140-ICB-260118-1	11	Aude	11140	Ferrals-les-Corbières	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11143-ICB-260117-1	11	Aude	11143	Feuilla	A2	17/01/2026	21/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11144-ICB-260118-1	11	Aude	11144	Fitou	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11145-ICB-260117-2/1	11	Aude	11145	Fleury	A2/A1	17/01/2026	22/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11148-ICB-260117-1	11	Aude	11148	Fontcouverte	A2	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11157-ICB-260117-1	11	Aude	11157	Fraissé-des-Corbières	A2	17/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11164-ICB-260117-1	11	Aude	11164	Ginestas	A1	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11190-ICB-260118-2/1	11	Aude	11190	Redorte (La)	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11191-ICB-260118-1	11	Aude	11191	Laroque-de-Fa	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11198-ICB-260118-1/2	11	Aude	11198	Laure-Minervois	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11202-ICB-260117-1	11	Aude	11202	Leucate	A2	17/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11203-ICB-260118-2/1	11	Aude	11203	Lézignan-Corbières	A2/A1	18/01/2026	21/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11215-ICB-260118-1	11	Aude	11215	Malves-en-Minervois	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11217-ICB-260117-1	11	Aude	11217	Marcorignan	A2	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11220-ICB-260118-1	11	Aude	11220	Marseillette	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11224-ICB-260118-1	11	Aude	11224	Massac	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11233-ICB-260117-1	11	Aude	11233	Mirepeisset	A1	17/01/2026	19/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11241-ICB-260118-1	11	Aude	11241	Montbrun-des-Corbières	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	

11254-ICB-260118-1	11	Aude	11254	Montréal	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11255-ICB-260119-1	11	Aude	11255	Montredon-des-Corbières	A2	19/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11256-ICB-260118-1	11	Aude	11256	Montsérét	A2	18/01/2026	22/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11258-ICB-260118-1/2	11	Aude	11258	Moussan	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11262-ICB-260118-1/2	11	Aude	11262	Narbonne	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11264-ICB-260118-2/1	11	Aude	11264	Névian	A2/A1	18/01/2026	22/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11271-ICB-260117-1	11	Aude	11271	Palairac	A2	17/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11273-ICB-260117-1	11	Aude	11273	Paraza	A2	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11276-ICB-260118-1/2	11	Aude	11276	Paziols	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11280-ICB-260118-2/1	11	Aude	11280	Pépieux	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11285-ICB-260118-1	11	Aude	11285	Peyriac-de-Mer	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11286-ICB-260118-1	11	Aude	11286	Peyriac-Minervois	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11295-ICB-260117-1/2	11	Aude	11295	Portel-des-Corbières	A2/A1	17/01/2026	19/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11296-ICB-260118-2/1	11	Aude	11296	Pouzols-Minervois	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11301-ICB-260118-2/1	11	Aude	11301	Puichéric	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11305-ICB-260118-1	11	Aude	11305	Quintillan	A2	18/01/2026	22/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11315-ICB-260118-1	11	Aude	11315	Rieux-Minervois	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11318-ICB-260118-1/2	11	Aude	11318	Roquecourbe-Minervois	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11322-ICB-260118-1	11	Aude	11322	Roquefort-des-Corbières	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11324-ICB-260118-1	11	Aude	11324	Roubia	A2	18/01/2026	25/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11332-ICB-260117-1	11	Aude	11332	Saint-André-de-Roquelongue	A2	17/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11337-ICB-260118-2/1	11	Aude	11337	Saint-Couat-d'Aude	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	

11342-ICB-260117-1	11	Aude	11342	Saint-Frichoux	A2	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11345-ICB-260118-1	11	Aude	11345	Saint-Jean-de-Barrou	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11353-ICB-260117-1	11	Aude	11353	Saint-Marcel-sur-Aude	A1	17/01/2026	21/01/2026	FAV	17/01/2026	21/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11366-ICB-260118-1	11	Aude	11366	Sainte-Valière	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11367-ICB-260118-1	11	Aude	11367	Saissac	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11369-ICB-260117-2/1	11	Aude	11369	Sallèles-d'Aude	A2/A1	17/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11370-ICB-260118-1/2	11	Aude	11370	Salles-d'Aude	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11379-ICB-260118-1	11	Aude	11379	Sigean	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11396-ICB-260118-1	11	Aude	11396	Trausse	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11398-ICB-251225-1	11	Aude	11398	Treilles	A2	25/12/2025	26/12/2025	DEF	25/12/2025	26/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
11401-ICB-260118-1/2	11	Aude	11401	Tuchan	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11413-ICB-260118-1	11	Aude	11413	Villardonnell	A2	18/01/2026	20/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11421-ICB-260118-1	11	Aude	11421	Villedaigne	A2	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11433-ICB-260117-1/2	11	Aude	11433	Villeneuve-Minervois	A2/A1	17/01/2026	19/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
11435-ICB-260117-2/1	11	Aude	11435	Villeroque-Termenès	A2/A1	17/01/2026	21/01/2026	AJ	17/01/2026	20/01/2026	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
11436-ICB-260118-2/1	11	Aude	11436	Villesèque-des-Corbières	A2/A1	18/01/2026	20/01/2026	FAV	17/01/2026	20/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans.	
2B072-ICB-251215-1	2B	Haute-Corse	2B072	Casalta	A2	15/12/2025	16/12/2025	FAV	15/12/2025	16/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
2B123-ICB-251215-2	2B	Haute-Corse	2B123	Ghisonaccia	A1	15/12/2025	22/12/2025	FAV	15/12/2025	16/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
2B126-ICB-251215-3	2B	Haute-Corse	2B126	Giuncaggio	A2	15/12/2025	16/12/2025	FAV	15/12/2025	16/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
2B229-ICB-251215-1	2B	Haute-Corse	2B229	Pietroso	A2	15/12/2025	23/12/2025	FAV	15/12/2025	23/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
2B245-ICB-251215-1	2B	Haute-Corse	2B245	Porri	A2	15/12/2025	16/12/2025	FAV	15/12/2025	16/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
2B251-ICB-251215-1	2B	Haute-Corse	2B251	Prunelli-di-Fiumorbo	A2	15/12/2025	16/12/2025	FAV	15/12/2025	16/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
2B252-ICB-251215-1	2B	Haute-Corse	2B252	Pruno	A2	15/12/2025	16/12/2025	FAV	15/12/2025	16/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
2B356-ICB-251215-1	2B	Haute-Corse	2B356	Zalana	A2	15/12/2025	16/12/2025	FAV	15/12/2025	16/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	

29020-ICB-260120-2/1	29	Finistère	29020	Briec	A2/A1	20/01/2026	22/01/2026	FAV	20/01/2026	22/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisé au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissèlement.	
29030-ICB-260115-1	29	Finistère	29030	Cléder	A2	15/01/2026	16/01/2026	FAV	15/01/2026	15/01/2026	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
29042-ICB-260115-2/1	29	Finistère	29042	Crozon	A2/A1	15/01/2026	15/01/2026	FAV	15/01/2026	15/01/2026	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
29043-ICB-260115-1	29	Finistère	29043	Daoulas	A1	15/01/2026	16/01/2026	FAV	15/01/2026	16/01/2026	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
29124-ICB-260115-1	29	Finistère	29124	Lesneven	A2	15/01/2026	15/01/2026	FAV	15/01/2026	15/01/2026	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisé au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissèlement.	
29192-ICB-260115-1	29	Finistère	29192	Plougoulm	A2	15/01/2026	15/01/2026	FAV	15/01/2026	15/01/2026	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
29233-ICB-260121-1	29	Finistère	29233	Quimperlé	A1	21/01/2026	28/01/2026	FAV	21/01/2026	28/01/2026	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
29276-ICB-260115-1	29	Finistère	29276	Sibiril	A2	15/01/2026	15/01/2026	FAV	15/01/2026	15/01/2026	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
29285-ICB-250921-1	29	Finistère	29285	Tréflaouéan	A2	21/09/2025	22/09/2025	FAV	21/09/2025	22/09/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
29285-ICB-260115-1/2	29	Finistère	29285	Tréflaouéan	A2/A1	15/01/2026	16/01/2026	FAV	15/01/2026	16/01/2026	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
30206-ICB-251217-1	30	Gard	30206	Poulx	A2	17/12/2025	17/12/2025	DEF	17/12/2025	17/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
30321-ICB-251221-1	30	Gard	30321	Sommières	A1	21/12/2025	23/12/2025	FAV	21/12/2025	23/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
33522-ICB-251123-2	33	Gironde	33522	Talence	A2	23/11/2025	24/11/2025	DEF	23/11/2025	24/11/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
40034-ICB-251203-1	40	Landes	40034	Bélus	A1	03/12/2025	04/12/2025	DEF	03/12/2025	04/12/2025	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et le débit du cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.	
48020-ICB-251215-1	48	Lozère	48020	Bassurels	A2	15/12/2025	23/12/2025	FAV	20/12/2025	22/12/2025	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissèlement.	
48034-ICB-251222-1	48	Lozère	48034	Canourgue (La)	A1	22/12/2025	22/12/2025	FAV	21/12/2025	23/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
48039-ICB-251221-1	48	Lozère	48039	Chanac	A1	21/12/2025	23/12/2025	FAV	21/12/2025	23/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
48061-ICB-251221-2	48	Lozère	48061	Florac Trois Rivières	A2	21/12/2025	22/12/2025	FAV	21/12/2025	23/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
48067-ICB-251222-1	48	Lozère	48067	Gabriac	A2	22/12/2025	23/12/2025	FAV	20/12/2025	22/12/2025	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissèlement.	
48097-ICB-251220-1	48	Lozère	48097	Moissac-Vallée-Française	A2	20/12/2025	23/12/2025	AJ	20/12/2025	23/12/2025	Complément d'expertise météorologique sollicité.	
48098-ICB-251220-1	48	Lozère	48098	Molezon	A2	20/12/2025	23/12/2025	DEF	20/12/2025	23/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
48157-ICB-251221-1	48	Lozère	48157	Sainte-Hélène	A1	21/12/2025	22/12/2025	FAV	19/12/2025	21/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
48193-ICB-251221-1	48	Lozère	48193	Vebron	A2	21/12/2025	22/12/2025	FAV	20/12/2025	22/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
51662-ICB-250727-1	51	Marne	51662	Witry-lès-Reims	A2	27/07/2025	27/07/2025	FAV	27/07/2025	27/07/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
69189-ICB-250828-1	69	Rhône	69189	Sainte-Colombe	A2	28/08/2025	01/09/2025	DEF	28/08/2025	01/09/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
71426-ICB-251114-1	71	Saône-et-Loire	71426	Sainte-Hélène	A2	14/11/2025	16/11/2025	DEF	14/11/2025	16/11/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
81099-ICB-251221-1	81	Tarn	81099	Gaillac	A1	21/12/2025	24/12/2025	DEF	21/12/2025	24/12/2025	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	

81121-ICB-251215-1	81	Tarn	81121	Lacabarède	A2	15/12/2025	15/12/2025	FAV	15/12/2025	15/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
81171-ICB-251221-1	81	Tarn	81171	Montans	A1	21/12/2025	24/12/2025	DEF	21/12/2025	24/12/2025	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.	
81238-ICB-251215-1	81	Tarn	81238	Saint-Amans-Soult	A2	15/12/2025	15/12/2025	FAV	15/12/2025	15/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
81239-ICB-251215-2	81	Tarn	81239	Saint-Amans-Valtoret	A2	15/12/2025	15/12/2025	FAV	15/12/2025	15/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
81247-ICB-251221-1	81	Tarn	81247	Saint-Cirgue	A1	21/12/2025	24/12/2025	FAV	21/12/2025	24/12/2025	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
81257-ICB-251222-1	81	Tarn	81257	Saint-Juéry	A1	22/12/2025	25/12/2025	FAV	22/12/2025	25/12/2025	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
83067-ICB-251222-1	83	Var	83067	Gonfaron	A2	22/12/2025	22/12/2025	FAV	21/12/2025	22/12/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
97119-ICB-251009-1	971	Guadeloupe	97119	Petit-Canal	A1	09/10/2025	10/11/2025	FAV	09/10/2025	10/10/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	
97128-ICB-251009-1	971	Guadeloupe	97128	Sainte-Anne	A2	09/10/2025	10/10/2025	FAV	09/10/2025	10/10/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.	

Aléa :

IRN

Référence iCatNat	N° de départem ent	Département	N° INSEE de la commun e	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commissio n	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
02114-IRN-240512-1	02	Aisne	02114	Brasles	A3	12/05/2024	12/05/2024	DEF	12/05/2024	12/05/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle mais l'intensité anormale du phénomène n'est pas établie lors de l'évènement.	
02114-IRN-241009-1	02	Aisne	02114	Brasles	A3	09/10/2024	10/10/2024	FAV	09/10/2024	10/10/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
21399-IRN-240801-1	21	Côte-d'Or	21399	Meilly-sur-Rouvres	A3	01/08/2024	01/08/2024	DEF	01/08/2024	01/08/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle mais l'intensité anormale du phénomène n'est pas établie lors de l'évènement.	
21409-IRN-240330-1	21	Côte-d'Or	21409	Meuilley	A3	30/03/2024	01/04/2024	FAV	30/03/2024	01/04/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
24473-IRN-250419-1	24	Dordogne	24473	Sainte-Orse	A3	19/04/2025	20/04/2025	AJ	19/04/2025	20/04/2025	Compléments d'expertise pluviométrique et/ou hydrologique sollicités.	
28103-IRN-241009-2	28	Eure-et-Loir	28103	Cloyes-les-Trois-Rivières	A3	09/10/2024	13/10/2024	DEF	09/10/2024	13/10/2024	L'inondation n'a pas été provoquée par un phénomène de remontée de nappe phréatique mais par une inondation par débordement d'un cours d'eau. La commune a déjà été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de ce phénomène du 08/10/2024 au 13/10/2024 par l'arrêté n°INTE2428153A du 23/10/2024 publié au Journal officiel le 26/10/2024.	
58045-IRN-240620-1	58	Nièvre	58045	Celle-sur-Nièvre (La)	A3	20/06/2024	20/06/2024	FAV	17/06/2024	21/06/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
58056-IRN-240619-1	58	Nièvre	58056	Champvoux	A3	19/06/2024	20/06/2024	FAV	17/06/2024	21/06/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
60286-IRN-250109-1	60	Oise	60286	Grandvilliers	A3	09/01/2025	10/01/2025	DEF	09/01/2025	10/01/2025	L'inondation n'a pas été provoquée par un phénomène de remontée de nappe phréatique mais par une inondation par ruissellement et coulée de boue associée. La commune a déjà été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de ce phénomène du 08/01/2025 au 09/01/2025 par l'arrêté n°INTE2505371A du 24/02/2025 publié au Journal officiel le 01/03/2025.	

60407-IRN-250128-1	60	Oise	60407	Monceaux-l'Abbaye	A3	28/01/2025	16/02/2025	FAV	28/01/2025	30/04/2025	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
62573-IRN-240408-1	62	Pas-de-Calais	62573	Meurchin	A3	08/04/2024	08/04/2024	FAV	08/04/2024	08/04/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
80082-IRN-250201-1	80	Somme	80082	Belloy-sur-Somme	A3	01/02/2025	17/03/2025	FAV	01/02/2025	17/03/2025	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
80554-IRN-250201-1	80	Somme	80554	Molliens-Dreuil	A3	01/02/2025	15/04/2025	FAV	01/02/2025	15/04/2025	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
80558-IRN-250108-1	80	Somme	80558	Monsures	A3	08/01/2025	19/02/2025	FAV	01/01/2025	28/02/2025	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.	
89416-IRN-240409-1	89	Yonne	89416	Thury	A3	09/04/2024	09/04/2024	DEF	09/04/2024	09/04/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle mais l'intensité anormale du phénomène n'est pas établie lors de l'évènement.	

Aléa :

MVT

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
06097-MVT-250803-1	06	Alpes-Maritimes	06097	Pierrefeu	D	03/08/2025	06/08/2025	DEF	03/08/2025	06/08/2025	Des facteurs d'origine anthropique sont prédominants dans le déclenchement du mouvement de terrain : constructions et/ou aménagements anthropiques inadaptés.	
28088-MVT-241009-1	28	Eure-et-Loir	28088	Châteaudun	D	09/10/2024	10/10/2024	DEF	09/10/2024	10/10/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais par l'effondrement d'un ouvrage anthropique.	
33067-MVT-240801-1	33	Gironde	33067	Bourg	D	01/08/2024	11/07/2025	FAV	01/08/2024	11/07/2025	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.	
41045-MVT-250109-1	41	Loir-et-Cher	41045	Chaumont-sur-Loire	D	09/01/2025	05/03/2025	FAV	09/01/2025	05/03/2025	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.	
41146-MVT-241123-1	41	Loir-et-Cher	41146	Monthou-sur-Cher	D	23/11/2024	23/11/2024	FAV	23/11/2024	23/11/2024	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.	
60057-MVT-250102-1	60	Oise	60057	Beauvais	D	02/01/2025	10/01/2025	FAV	02/01/2025	10/01/2025	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.	
60635-MVT-260125-1	60	Oise	60635	Thiverny	D	25/01/2026	25/01/2026	FAV	25/01/2026	25/01/2026	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.	
62409-MVT-250915-1	62	Pas-de-Calais	62409	Hannescamps	D	15/09/2025	15/09/2025	FAV	15/09/2025	15/09/2025	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.	
62865-MVT-230201-1	62	Pas-de-Calais	62865	Vitry-en-Artois	D	01/02/2023	23/02/2023	DEF	01/02/2023	23/02/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : absence de facteurs de déclenchement météorologiques anormaux, quantité de matériaux mobilisés ou déplacés limitée, absence de risques d'évolution anormaux.	

Aléa : SEI

Référence iCatNat	N° de départem ent	Département	N° INSEE de la commun e	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commissio n	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
06046-SEI-250318-1	06	Alpes-Maritimes	06046	Colomars	F	18/03/2025	18/03/2025	DEF	18/03/2025	18/03/2025	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.	
30039-SEI-251213-1	30	Gard	30039	Bezouce	F	13/12/2025	13/12/2025	DEF	13/12/2025	13/12/2025	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.	
30057-SEI-251213-1	30	Gard	30057	Cabrières	F	13/12/2025	13/12/2025	DEF	13/12/2025	13/12/2025	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.	
30156-SEI-251213-1	30	Gard	30156	Marguerittes	F	13/12/2025	13/12/2025	DEF	13/12/2025	13/12/2025	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.	
30257-SEI-251213-1	30	Gard	30257	Saint-Gervasy	F	13/12/2025	13/12/2025	DEF	13/12/2025	13/12/2025	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.	
37261-SEI-250121-1	37	Indre-et-Loire	37261	Tours	F	21/01/2025	22/01/2025	DEF	21/01/2025	22/01/2025	Aucun séisme susceptible de générer des dommages n’a été détecté entre le 21/01/2025 et le 22/01/2025 dans la région.	
85146-SEI-250713-1	85	Vendée	85146	Montaigu-Vendée	F	13/07/2025	13/07/2025	DEF	13/07/2025	13/07/2025	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.	
85226-SEI-250402-1	85	Vendée	85226	Saint-Hilaire-de-Riez	F	02/04/2025	02/04/2025	DEF	02/04/2025	02/04/2025	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.	

Aléa : VCY

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
60414-VCY-251023-1	60	Oise	60414	Montataire	G	23/10/2025	23/10/2025	DEF	23/10/2025	23/10/2025	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie ""tempête"" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.	
60498-VCY-251023-1	60	Oise	60498	Plessier-sur-Saint-Just (Le)	G	23/10/2025	26/10/2025	DEF	23/10/2025	26/10/2025	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie ""tempête"" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.	

Aléa : MTD 2024

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
08409-MTD-240128-1	08	Ardennes	08409	Sedan	E	28/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
11009-MTD-240101-1	11	Aude	11009	Alzonne	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
11124-MTD-240101-1	11	Aude	11124	Durban-Corbières	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

11141-MTD-240101-1	11	Aude	11141	Ferran	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
11281-MTD-240107-1	11	Aude	11281	Pexiora	E	07/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
26281-MTD-240701-1	26	Drôme	26281	Romans-sur-Isère	E	01/07/2024	01/10/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
28047-MTD-240201-2	28	Eure-et-Loir	28047	Boisville-la-Saint-Père	E	01/02/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
33519-MTD-240401-1	33	Gironde	33519	Taillan-Médoc (Le)	E	01/04/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
34069-MTD-240115-1	34	Hérault	34069	Cazouls-lès-Béziers	E	15/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
49020-MTD-240101-1	49	Maine-et-Loire	49020	Beaucouzé	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

55122-MTD-240701-1	55	Meuse	55122	Commercy	E	01/07/2024	31/08/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
62031-MTD-240101-1	62	Pas-de-Calais	62031	Andres	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
69105-MTD-240101-1	69	Rhône	69105	Lacenas	E	01/01/2024	30/09/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
71359-MTD-240101-1	71	Saône-et-Loire	71359	Préty	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
77085-MTD-240101-1	77	Seine-et-Marne	77085	Chanteloup-en-Brie	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
82058-MTD-240101-1	82	Tarn-et-Garonne	82058	Fajolles	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
82190-MTD-240101-1	82	Tarn-et-Garonne	82190	Verdun-sur-Garonne	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

86050-MTD-240401-1	86	Vienne	86050	Chalandray	E	01/04/2024	31/10/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
86113-MTD-240101-1	86	Vienne	86113	Iteuil	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
94003-MTD-240101-1	94	Val-de-Marne	94003	Arcueil	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
94017-MTD-240101-1	94	Val-de-Marne	94017	Champigny-sur-Marne	E	01/01/2024	31/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
94042-MTD-240101-2	94	Val-de-Marne	94042	Joinville-le-Pont	E	01/01/2024	21/12/2024	DEF	01/01/2024	31/12/2024	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

Aléa :

MTD 2025

Référence iCatNat	N° de département	Département	N° INSEE de la commune	Commune	Id	Date de début du phénomène sollicitée	Date de fin du phénomène sollicitée	Avis de la commission	Date de début reconnue par la commission	Date de fin reconnue par la commission	Motivations de la décision	Commentaires (suite à donner)
03030-MTD-250101-1	03	Allier	03030	Biozat	E	01/01/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

03034-MTD-250101-1	03	Allier	03034	Boucé	E	01/01/2025	30/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03053-MTD-250201-1	03	Allier	03053	Chantelle	E	01/02/2025	24/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03075-MTD-250601-1	03	Allier	03075	Chezelle	E	01/06/2025	01/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03101-MTD-250401-1	03	Allier	03101	Domérat	E	01/04/2025	01/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03130-MTD-250101-1	03	Allier	03130	Isle-et-Bardais	E	01/01/2025	08/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
03168-MTD-250101-1	03	Allier	03168	Meaulne-Vitray	E	01/01/2025	31/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
03189-MTD-250101-1	03	Allier	03189	Montvicq	E	01/01/2025	05/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

03252-MTD-250601-1	03	Allier	03252	Saint-Pont	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03258-MTD-250415-1	03	Allier	03258	Saint-Rémy-en-Rollat	E	15/04/2025	15/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03259-MTD-250615-1	03	Allier	03259	Saint-Sauvier	E	15/06/2025	15/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03271-MTD-250501-1	03	Allier	03271	Serbannes	E	01/05/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03276-MTD-250101-1	03	Allier	03276	Sussat	E	01/01/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
03283-MTD-250601-1	03	Allier	03283	Thiel-sur-Acolin	E	01/06/2025	15/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
04077-MTD-250101-1	04	Alpes-de-Haute-Provence	04077	Entrevennes	E	01/01/2025	09/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

04190-MTD-250101-1	04	Alpes-de-Haute-Provence	04190	Saint-Martin-les-Eaux	E	01/01/2025	20/07/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
07033-MTD-250616-1	07	Ardèche	07033	Bessas	E	16/06/2025	01/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
07042-MTD-250101-1	07	Ardèche	07042	Bourg-Saint-Andéol	E	01/01/2025	06/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
07066-MTD-250601-1	07	Ardèche	07066	Chomérac	E	01/06/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
07183-MTD-250101-1	07	Ardèche	07183	Pradons	E	01/01/2025	02/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
07272-MTD-250101-1	07	Ardèche	07272	Saint-Maurice-d'Ardèche	E	01/01/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
07291-MTD-250101-1	07	Ardèche	07291	Saint-Remèze	E	01/01/2025	07/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	

07298-MTD-250101-1	07	Ardèche	07298	Saint-Symphorien-sous-Chomérac	E	01/01/2025	07/11/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
07302-MTD-250101-2	07	Ardèche	07302	Saint-Vincent-de-Barrès	E	01/01/2025	02/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
07316-MTD-250101-1	07	Ardèche	07316	Soyons	E	01/01/2025	29/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
10332-MTD-250601-1	10	Aube	10332	Ruvigny	E	01/06/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
10359-MTD-250707-1	10	Aube	10359	Saint-Phal	E	07/07/2025	14/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
12128-MTD-250101-1	12	Aveyron	12128	Lescure-Jaoul	E	01/01/2025	03/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
12202-MTD-250101-1	12	Aveyron	12202	Rodez	E	01/01/2025	19/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

13007-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13007	Auriol	E	01/01/2025	16/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13016-MTD-250601-1	13	Bouches-du-Rhône	13016	Bouilladisse (La)	E	01/06/2025	06/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13019-MTD-250201-2	13	Bouches-du-Rhône	13019	Cabriès	E	01/02/2025	21/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13020-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13020	Cadolive	E	01/01/2025	31/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13026-MTD-250627-1	13	Bouches-du-Rhône	13026	Châteauneuf-les-Martigues	E	27/06/2025	30/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13032-MTD-250601-1	13	Bouches-du-Rhône	13032	Éguilles	E	01/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13046-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13046	Gréasque	E	01/01/2025	10/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

13048-MTD-250401-1	13	Bouches-du-Rhône	13048	Jouques	E	01/04/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13058-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13058	Maussane-les-Alpilles	E	01/01/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13060-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13060	Meyreuil	E	01/01/2025	09/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13068-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13068	Paradou	E	01/01/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13071-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13071	Pennes-Mirabeau (Les)	E	01/01/2025	04/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13073-MTD-250601-1	13	Bouches-du-Rhône	13073	Peypin	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13084-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13084	Roque-d'Anthéron (La)	E	01/01/2025	17/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

13091-MTD-250101-1	13	Bouches-du-Rhône	13091	Saint-Cannat	E	01/01/2025	30/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
13119-MTD-250101-2	13	Bouches-du-Rhône	13119	Carnoux-en-Provence	E	01/01/2025	01/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
14098-MTD-250108-1	14	Calvados	14098	Thue et Mue	E	08/01/2025	26/01/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
15012-MTD-250101-1	15	Cantal	15012	Arpajon-sur-Cère	E	01/01/2025	01/12/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
15014-MTD-250101-3	15	Cantal	15014	Aurillac	E	01/01/2025	02/12/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
16045-MTD-250817-1	16	Charente	16045	Birac	E	17/08/2025	24/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
16078-MTD-250615-1	16	Charente	16078	Champniers	E	15/06/2025	15/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

16166-MTD-250701-1	16	Charente	16166	Isle-d'Espagnac (L')	E	01/07/2025	31/07/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
16187-MTD-250201-1	16	Charente	16187	Linars	E	01/02/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
16192-MTD-250601-1	16	Charente	16192	Terres-de-Haute-Charente	E	01/06/2025	31/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
16211-MTD-250801-1	16	Charente	16211	Marthon	E	01/08/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
16290-MTD-250621-1	16	Charente	16290	Rouzède	E	21/06/2025	21/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
16330-MTD-250616-2	16	Charente	16330	Saint-Laurent-de-Cognac	E	16/06/2025	14/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
16368-MTD-250701-1	16	Charente	16368	Sers	E	01/07/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

18027-MTD-250701-1	18	Cher	18027	Bengy-sur-Craon	E	01/07/2025	31/07/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
18031-MTD-250101-1	18	Cher	18031	Blet	E	01/01/2025	19/11/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
18033-MTD-250101-2	18	Cher	18033	Bourges	E	01/01/2025	27/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
18041-MTD-250601-1	18	Cher	18041	Celette (La)	E	01/06/2025	31/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
18112-MTD-250101-1	18	Cher	18112	Ids-Saint-Roch	E	01/01/2025	13/11/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
18127-MTD-250101-1	18	Cher	18127	Lignières	E	01/01/2025	22/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
18242-MTD-250101-1	18	Cher	18242	Sancoins	E	01/01/2025	10/11/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	

18245-MTD-250710-1	18	Cher	18245	Saulzais-le-Potier	E	10/07/2025	15/07/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
19153-MTD-250401-1	19	Corrèze	19153	Objat	E	01/04/2025	03/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
19278-MTD-250601-1	19	Corrèze	19278	Varetz	E	01/06/2025	15/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
21238-MTD-250101-1	21	Côte-d'Or	21238	Échannay	E	01/01/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
21398-MTD-250601-1	21	Côte-d'Or	21398	Maxilly-sur-Saône	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
23001-MTD-250101-1	23	Creuse	23001	Ahun	E	01/01/2025	31/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
23015-MTD-250101-1	23	Creuse	23015	Azerables	E	01/01/2025	10/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	

23062-MTD-250601-1	23	Creuse	23062	Chéniers	E	01/06/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
23096-MTD-250101-1	23	Creuse	23096	Guéret	E	01/01/2025	10/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
27676-MTD-250804-1	27	Eure	27676	Trois Lacs (Les)	E	04/08/2025	02/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30014-MTD-250601-1	30	Gard	30014	Arpaillargues-et-Aureillac	E	01/06/2025	15/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30053-MTD-250601-1	30	Gard	30053	Brignon	E	01/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30091-MTD-250501-1	30	Gard	30091	Congénies	E	01/05/2025	08/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30147-MTD-250601-1	30	Gard	30147	Lézan	E	01/06/2025	20/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

30173-MTD-250601-1	30	Gard	30173	Mons	E	01/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30186-MTD-250401-1	30	Gard	30186	Nages-et-Solorgues	E	01/04/2025	01/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30188-MTD-250101-1	30	Gard	30188	Ners	E	01/01/2025	29/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30189-MTD-250101-1	30	Gard	30189	Nîmes	E	01/01/2025	31/07/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30193-MTD-250701-1	30	Gard	30193	Parignargues	E	01/07/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30209-MTD-250301-1	30	Gard	30209	Pujaut	E	01/03/2025	21/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30214-MTD-250615-1	30	Gard	30214	Ribaute-les-Tavernes	E	15/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

30228-MTD-250101-1	30	Gard	30228	Sainte-Anastasie	E	01/01/2025	08/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30281-MTD-250601-1	30	Gard	30281	Saint-Mamert-du-Gard	E	01/06/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30282-MTD-250101-1	30	Gard	30282	Saint-Marcel-de-Careiret	E	01/01/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30289-MTD-250615-1	30	Gard	30289	Saint-Nazaire-des-Gardies	E	15/06/2025	27/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30313-MTD-250601-2	30	Gard	30313	Sauzet	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30321-MTD-250101-1	30	Gard	30321	Sommières	E	01/01/2025	26/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
30347-MTD-250101-1	30	Gard	30347	Vestric-et-Candiac	E	01/01/2025	10/04/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

30355-MTD-250712-1	30	Gard	30355	Saint-Paul-les-Fonts	E	12/07/2025	10/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32012-MTD-250101-1	32	Gers	32012	Aubiet	E	01/01/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32013-MTD-250101-1	32	Gers	32013	Auch	E	01/01/2025	18/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32018-MTD-250101-1	32	Gers	32018	Aurimont	E	01/01/2025	08/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32019-MTD-250101-2	32	Gers	32019	Auterive	E	01/01/2025	04/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
32059-MTD-250101-1	32	Gers	32059	Bonas	E	01/01/2025	30/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32091-MTD-250501-1	32	Gers	32091	Castin	E	01/05/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

32106-MTD-250601-1	32	Gers	32106	Cologne	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32117-MTD-250101-1	32	Gers	32117	Duran	E	01/01/2025	11/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32123-MTD-250101-1	32	Gers	32123	Escornebœuf	E	01/01/2025	01/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32144-MTD-250101-1	32	Gers	32144	Gazax-et-Baccarisse	E	01/01/2025	03/12/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
32159-MTD-250101-1	32	Gers	32159	Isle-de-Noé (L')	E	01/01/2025	24/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
32210-MTD-250101-1	32	Gers	32210	Lias	E	01/01/2025	07/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32248-MTD-250101-1	32	Gers	32248	Mauroux	E	01/01/2025	22/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

32249-MTD-250101-1	32	Gers	32249	Mauvezin	E	01/01/2025	26/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32263-MTD-250601-1	32	Gers	32263	Moncassin	E	01/06/2025	23/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
32265-MTD-250101-1	32	Gers	32265	Monclar-sur-Losse	E	01/01/2025	15/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
32286-MTD-250701-1	32	Gers	32286	Monestruc-sur-Gers	E	01/07/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32301-MTD-250601-1	32	Gers	32301	Ordan-Larroque	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32335-MTD-250101-1	32	Gers	32335	Puycasquier	E	01/01/2025	12/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32349-MTD-250601-1	32	Gers	32349	Roquelaure-Saint-Aubin	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

32358-MTD-250609-1	32	Gers	32358	Saint-Antoine	E	09/06/2025	24/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
32367-MTD-250101-1	32	Gers	32367	Saint-Christaud	E	01/01/2025	05/12/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
32379-MTD-250101-1	32	Gers	32379	Saint-Germier	E	01/01/2025	10/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32382-MTD-250515-1	32	Gers	32382	Saint-Jean-Poutge	E	15/05/2025	15/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32410-MTD-250808-1	32	Gers	32410	Samatan	E	08/08/2025	18/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32425-MTD-250101-1	32	Gers	32425	Ségoufielle	E	01/01/2025	05/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
32441-MTD-250101-1	32	Gers	32441	Taybosc	E	01/01/2025	04/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

36002-MTD-250101-1	36	Indre	36002	Aize	E	01/01/2025	24/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36016-MTD-250401-1	36	Indre	36016	Bélâbre	E	01/04/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36018-MTD-250101-1	36	Indre	36018	Blanc (Le)	E	01/01/2025	24/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36029-MTD-250101-1	36	Indre	36029	Buxeuil	E	01/01/2025	18/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36055-MTD-250101-1	36	Indre	36055	Clion	E	01/01/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36069-MTD-250101-1	36	Indre	36069	Écueillé	E	01/01/2025	15/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36086-MTD-250101-1	36	Indre	36086	Heugnes	E	01/01/2025	10/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

36087-MTD-250101-1	36	Indre	36087	Ingrandes	E	01/01/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36092-MTD-250101-1	36	Indre	36092	Langé	E	01/01/2025	17/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36118-MTD-250101-1	36	Indre	36118	Méobecq	E	01/01/2025	06/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36135-MTD-250101-1	36	Indre	36135	Moulins-sur-Céphons	E	01/01/2025	05/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36136-MTD-250101-1	36	Indre	36136	Murs	E	01/01/2025	21/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36141-MTD-250101-1	36	Indre	36141	Neuvy-Saint-Sépulchre	E	01/01/2025	11/12/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
36203-MTD-250101-1	36	Indre	36203	Saint-Médard	E	01/01/2025	10/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

36229-MTD-250101-1	36	Indre	36229	Val-Fouzon	E	01/01/2025	11/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36232-MTD-250601-1	36	Indre	36232	Vendœuvres	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
36246-MTD-250101-1	36	Indre	36246	Villiers	E	01/01/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
39362-MTD-250101-1	39	Jura	39362	Montmorot	E	01/01/2025	09/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
39526-MTD-250601-1	39	Jura	39526	Tavaux	E	01/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
41051-MTD-250623-1	41	Loir-et-Cher	41051	Chissay-en-Touraine	E	23/06/2025	24/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
42025-MTD-250601-1	42	Loire	42025	Boyer	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

42161-MTD-250515-1	42	Loire	42161	Notre-Dame-de-Boisset	E	15/05/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
42221-MTD-250601-1	42	Loire	42221	Sainte-Foy-Saint-Sulpice	E	01/06/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
42231-MTD-251120-1	42	Loire	42231	Saint-Germain-Lespinnasse	E	20/11/2025	20/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
42256-MTD-250601-1	42	Loire	42256	Saint-Marcellin-en-Forez	E	01/06/2025	31/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : le territoire communal a subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs.	
42294-MTD-250101-1	42	Loire	42294	Saint-Vincent-de-Boisset	E	01/01/2025	22/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
42338-MTD-250101-1	42	Loire	42338	Vougy	E	01/01/2025	01/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
44018-MTD-250101-1	44	Loire-Atlantique	44018	Bouaye	E	01/01/2025	02/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

44043-MTD-250101-1	44	Loire-Atlantique	44043	Clisson	E	01/01/2025	23/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
44079-MTD-250101-1	44	Loire-Atlantique	44079	Landreau (Le)	E	01/01/2025	26/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
46100-MTD-250101-1	46	Lot	46100	Faycelles	E	01/01/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
46151-MTD-250101-1	46	Lot	46151	Lamothe-Cassel	E	01/01/2025	17/11/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
47011-MTD-250601-1	47	Lot-et-Garonne	47011	Anthé	E	01/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
47065-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47065	Clairac	E	01/01/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
47068-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47068	Cocumont	E	01/01/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	

47090-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47090	Espiens	E	01/01/2025	01/12/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
47137-MTD-250412-1	47	Lot-et-Garonne	47137	Laplume	E	12/04/2025	31/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
47138-MTD-250701-1	47	Lot-et-Garonne	47138	Laroque-Timbaut	E	01/07/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
47142-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47142	Lauzun	E	01/01/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
47167-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47167	Mézin	E	01/01/2025	01/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
47172-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47172	Moncaut	E	01/01/2025	09/12/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
47173-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47173	Monclar	E	01/01/2025	31/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

47215-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47215	Pujols	E	01/01/2025	17/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
47258-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47258	Sainte-Maure-de-Peyriac	E	01/01/2025	03/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
47305-MTD-250101-1	47	Lot-et-Garonne	47305	Tayrac	E	01/01/2025	27/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
57412-MTD-250701-1	57	Moselle	57412	Longeville-lès-Metz	E	01/07/2025	17/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
58051-MTD-250101-1	58	Nièvre	58051	Challuy	E	01/01/2025	16/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
58131-MTD-250101-1	58	Nièvre	58131	Guérigny	E	01/01/2025	15/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
58142-MTD-250101-1	58	Nièvre	58142	Limanton	E	01/01/2025	15/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

58144-MTD-250101-1	58	Nièvre	58144	Livry	E	01/01/2025	09/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
58160-MTD-250101-1	58	Nièvre	58160	Marzy	E	01/01/2025	19/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
58285-MTD-250701-1	58	Nièvre	58285	Tamnay-en-Bazois	E	01/07/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
59029-MTD-250101-1	59	Nord	59029	Auchy-lez-Orchies	E	01/01/2025	31/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59120-MTD-250401-1	59	Nord	59120	Caëstre	E	01/04/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59197-MTD-250101-1	59	Nord	59197	Ennevelin	E	01/01/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59212-MTD-250201-1	59	Nord	59212	Estaires	E	01/02/2025	31/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	

59234-MTD-250101-1	59	Nord	59234	Flers-en-Escrebieux	E	01/01/2025	23/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59257-MTD-250301-1	59	Nord	59257	Fromelles	E	01/03/2025	31/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59337-MTD-250101-1	59	Nord	59337	Lederzeele	E	01/01/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59411-MTD-250101-1	59	Nord	59411	Mons-en-Pévèle	E	01/01/2025	31/07/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59416-MTD-250401-1	59	Nord	59416	Morbecque	E	01/04/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59443-MTD-250101-1	59	Nord	59443	Ochtezeele	E	01/01/2025	01/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59497-MTD-250101-2	59	Nord	59497	Renescure	E	01/01/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	

59535-MTD-250301-1	59	Nord	59535	Saint-Jans-Cappel	E	01/03/2025	31/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59578-MTD-250101-1	59	Nord	59578	Steenbecque	E	01/01/2025	31/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59580-MTD-250101-1	59	Nord	59580	Steenvoorde	E	01/01/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59581-MTD-250131-1	59	Nord	59581	Steenwerck	E	31/01/2025	05/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59590-MTD-250101-1	59	Nord	59590	Thiennes	E	01/01/2025	02/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
59647-MTD-250601-1	59	Nord	59647	Watten	E	01/06/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
64088-MTD-250101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64088	Balansun	E	01/01/2025	14/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

64141-MTD-250808-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64141	Boueilh-Boueilho-Lasque	E	08/08/2025	18/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
64230-MTD-250101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64230	Gan	E	01/01/2025	27/11/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
64357-MTD-250101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64357	Lucarré	E	01/01/2025	21/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
64430-MTD-250101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64430	Orthez	E	01/01/2025	24/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
64558-MTD-250101-1	64	Pyrénées-Atlantiques	64558	Villefranque	E	01/01/2025	25/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
68224-MTD-250101-1	68	Haut-Rhin	68224	Mulhouse	E	01/01/2025	10/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
69050-MTD-250101-1	69	Rhône	69050	Châtillon	E	01/01/2025	04/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

69092-MTD-250101-1	69	Rhône	69092	Gleizé	E	01/01/2025	09/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
69250-MTD-250101-1	69	Rhône	69250	Tour-de-Salvagny (La)	E	01/01/2025	21/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
70190-MTD-250101-1	70	Haute-Saône	70190	Cubry-lès-Faverney	E	01/01/2025	15/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
72144-MTD-250615-1	72	Sarthe	72144	Grééz-sur-Roc	E	15/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
72230-MTD-250701-1	72	Sarthe	72230	Parigné-le-Pôlin	E	01/07/2025	25/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
72385-MTD-250101-1	72	Sarthe	72385	Yvré-le-Pôlin	E	01/01/2025	13/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
76142-MTD-250525-1	76	Seine-Maritime	76142	Brémontier-Merval	E	25/05/2025	01/07/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	

78146-MTD-250101-1	78	Yvelines	78146	Chatou	E	01/01/2025	03/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
78188-MTD-250228-1	78	Yvelines	78188	Cravent	E	28/02/2025	28/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
78559-MTD-250101-1	78	Yvelines	78559	Saint-Illiers-le-Bois	E	01/01/2025	17/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
78590-MTD-250701-1	78	Yvelines	78590	Senlisse	E	01/07/2025	30/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
78643-MTD-250101-1	78	Yvelines	78643	Vernouillet	E	01/01/2025	15/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
80717-MTD-250101-1	80	Somme	80717	Saint-Sauflieu	E	01/01/2025	11/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
84002-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84002	Ansouis	E	01/01/2025	07/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

84007-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84007	Avignon	E	01/01/2025	12/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84020-MTD-250601-1	84	Vaucluse	84020	Bonnieux	E	01/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84050-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84050	Gordes	E	01/01/2025	28/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84068-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84068	Lourmarin	E	01/01/2025	02/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84069-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84069	Malaucène	E	01/01/2025	03/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84078-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84078	Mondragon	E	01/01/2025	23/07/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84099-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84099	Robion	E	01/01/2025	21/07/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

84103-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84103	Rustrel	E	01/01/2025	24/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84104-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84104	Sablet	E	01/01/2025	17/11/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84133-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84133	Tour-d'Aigues (La)	E	01/01/2025	11/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
84141-MTD-250101-1	84	Vaucluse	84141	Vedène	E	01/01/2025	02/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
85002-MTD-250106-1	85	Vendée	85002	Aiguillon-sur-Vie (L')	E	06/01/2025	25/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
85015-MTD-250101-1	85	Vendée	85015	Beaufou	E	01/01/2025	18/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
85089-MTD-250101-1	85	Vendée	85089	Ferrière (La)	E	01/01/2025	21/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	

85135-MTD-250101-1	85	Vendée	85135	Mareuil-sur-Lay-Dissais	E	01/01/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
85155-MTD-250101-1	85	Vendée	85155	Mouilleron-le-Captif	E	01/01/2025	04/12/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
85169-MTD-250601-1	85	Vendée	85169	Palluau	E	01/06/2025	30/09/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
85214-MTD-250101-1	85	Vendée	85214	Sainte-Foy	E	01/01/2025	02/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
87033-MTD-250811-1	87	Haute-Vienne	87033	Chamboret	E	11/08/2025	18/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
87125-MTD-250601-1	87	Haute-Vienne	87125	Rilhac-Rancon	E	01/06/2025	30/09/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
87140-MTD-250610-1	87	Haute-Vienne	87140	Saint-Brice-sur-Vienne	E	10/06/2025	10/08/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	

87178-MTD-250601-1	87	Haute-Vienne	87178	Saint-Priest-Taurion	E	01/06/2025	01/10/2025	FAV	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.	
88224-MTD-250602-1	88	Vosges	88224	Hadigny-les-Verrières	E	02/06/2025	21/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
90023-MTD-250814-1	90	Territoire de Belfort	90023	Chaux	E	14/08/2025	21/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
90033-MTD-250601-1	90	Territoire de Belfort	90033	Delle	E	01/06/2025	31/08/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	
93072-MTD-250101-1	93	Seine-Saint-Denis	93072	Stains	E	01/01/2025	08/10/2025	DEF	01/01/2025	31/12/2025	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.	